



QUESTION ÉCRITE

Conseil de Ville Delémont

Plan directeur communal pour l'implantation des antennes de téléphonie mobile. Allo, où en est-on ?

Suite aux près de 600 oppositions déposées en août 2020 contre le projet d'antenne 5G sur le toit de l'H-JU, à la remise d'une pétition cantonale de 4'318 signatures demandant l'abandon du projet et à de multiples interventions au Conseil de ville, le Conseil communal a présenté une demande de crédit de 48'000.- pour la mise en place d'une planification en cascade relative à la nouvelle technologie 5G, cette dernière devant être intégrée dans le Plan d'aménagement. Ce crédit a été accepté par le Conseil de ville en date du 26 avril 2021.

<https://www.delemont.ch/Htdocs/Files/v/18711.pdf/Documents-du-Conseil-de-Ville/ConseilVille/Messages/5G.pdf?download=1>

Du 16 mars au 30 avril 2022, après concertation uniquement avec les opérateurs et sans associer les associations ou collectifs associés, le service UETP organisait une procédure d'information et de participation à la population, telle que requise par la législation fédérale et cantonale.

<https://www.delemont.ch/fr/Vivre-a-Delemont/Actualites/Dernieres-nouvelles/Consultation-publique-antennes-de-telephonie-mobile-DELAJ-PROLONGE.html>

Il s'agissait de faire face aux différentes demandes en cours de la part des opérateurs de téléphonie mobile et de la population inquiète de ces déploiements, et surtout de gérer au mieux les futures demandes d'implantation. Les objectifs du projet étaient notamment :

- De respecter le principe de précaution ;
- De préserver le paysage et le patrimoine bâti ;
- De favoriser l'accès de la population et des entreprises à un réseau performant de télécommunications.

Discutée uniquement avec un opérateur de téléphonie mobile, la démarche a débouché sur l'élaboration d'un projet de Plan directeur communal relatif à l'implantation des antennes de téléphonie mobile. Cet instrument devait utiliser le « modèle en cascade » en donnant un ordre de priorités à respecter et en désignant un ordre de préférence des implantations. Ce modèle devait permettre de déterminer, en concertation avec les opérateurs, des zones préférentielles à planifier en amont de la demande de permis de construire.

La suite naturelle du projet était de modifier le règlement communal sur les constructions (RCC) par l'intégration d'un nouvel article relatif aux antennes d'internet mobile.

Le dossier devait ensuite soumis au canton pour examen préalable, avant de procéder à un dépôt public et une adoption formelle.

Et depuis ?

Voilà maintenant deux ans que le dépôt public se fait attendre.

En août 2023, l'UETP organisait bien une consultation publique sur la modification partielle du règlement des constructions : lutte contre le dérèglement climatique, développement de la biodiversité et protection du patrimoine bâti... mais aucune nouvelle du côté de la planification 5G !

<https://www.delemont.ch/fr/Vivre-a-Delemont/Actualites/Dernieres-nouvelles/Consultation-publique-Modification-partielle-du-Reglement-communal-sur-les-constructions.html>

De multiples demandes de permis de construire pour des nouvelles installations d'internet mobile ont été déposées depuis le crédit accepté par le Conseil de ville :

- avril 2021 : Route de Bellerive, en zone agricole
- avril 2021 : Rue Saint-Maurice à la Communance
- juillet 2021 : place de la Poste (hôtel Mercure)
- décembre 2022 : Rue des Moulins

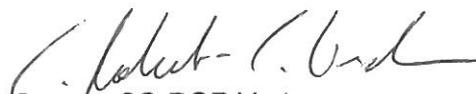
Ce qui vide progressivement la planification de son sens en autorisant de nouvelles installations de « vraie 5G », comme à l'hôtel Mercure ou à Bellerive.

Dès lors, nos questions au Conseil communal sont les suivantes :

- Où en est le traitement du plan directeur communal relatif à l'implantation des antennes de téléphonie mobile ?
- Quelle est la synthèse de la procédure d'information et de participation à la population ?
- Une coordination entre tous les opérateurs a-t-elle finalement été assurée ?
- Le cadastre des ondes (intensités de champs électrique) à Delémont a-t-il été finalisé ?
- Le développement des réseaux de câbles coaxiaux et de fibre pour une meilleure desserte des bâtiments a-t-elle été planifiée avec les opérateurs et les SID ? Plus rapide et plus sûre en matière de sécurité des données, cette solution alternative, de faible rayonnement, permettrait de surcroît de limiter la puissance des antennes. Dans le cas contraire, pour quelles raisons ?
- Selon ce qui a été présenté au Conseil de ville, puis accepté par ce dernier : les secteurs et sites suivants sont-ils bien exclus de la planification avec une distance de protection : écoles, crèches, hôpitaux, homes, stade et auberge de jeunesse, zones d'habitation (y compris le clocher de l'Église qui arrose le Château et son école), bordure de zone verte ou forêt (sites CABI, Stand de Tir...) ?
- Dans quel délai le plan directeur sera-t-il soumis en dépôt public ?
- Quel est le montant dépensé à ce jour pour la mise en place de cette procédure ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Delémont, le 27 janvier 2025



Groupe CS·POP Vert·e·s
Céline Robert-Charrue Linder

